



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 6 Septembre 2018
Procès Verbal n°3

Présents : MM. CALMETTES – DESSENS – RAMPON

Invité : M. FERRATGE

La Commission reprend le dossier des mutés supplémentaires attribués au titre des équipes féminines, suite à l'intervention de la Fédération Française de Football qui a rappelé à la Ligue de Football d'Occitanie qu'elle ne pouvait pas modifier un article des Règlements Généraux sans aval de son Assemblée Générale. L'article 76 des Règlements des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie reste donc applicable dans la forme approuvée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 30 juin 2017 à Castanet-Tolosan, article dont le texte figure ci-dessous :

« Dans le but de développer le football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un muté supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Toutefois, ce club sera tenu de désigner au District l'équipe ou évoluera ce muté supplémentaire au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe ».

En conséquence, la Commission analyse la situation des clubs qui ont formulé une demande et valide la nouvelle liste des équipes répondant aux critères définis ci-dessus et bénéficiant donc d'un muté supplémentaire pour la saison 2018/2019 :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau du club	Mutés en + retenus	Equipe bénéficiaire retenue (compétition départementale)
AUSSONNE	522125	Ligue	1	U17 (D1)
BALMA	517037	Ligue	1	U13 (D1)
BLAGNAC	519456	Ligue	1	U17 (D2)
EAUNES LABARTHE	547304	Ligue	1	U17 (D4) → Voir Nota 1
MURET	505904	Ligue	1	U17 (D1)
SAINT SIMON	506204	Ligue	1	Seniors 3 (D5)
SALIES DU SALAT MANE	548369	Ligue	1	U18 District (Brassage)
TOULOUSE METROPOLE	581893	Ligue	1	U19 (D2)
CONFLUENT LSP	580684	District	1	Seniors 1 (D3) → Voir Nota 1
FONTENILLES	535409	District	1	Seniors 1 (D4)
JET	527639	District	1	Seniors 1 (D2) → Voir Nota 1
LANDORTHE EST. SAV.	521599	District	1	Seniors 1 (D2)
LEGUEVIN	514449	District	1	Seniors 1 (D1)
LONGAGES	505924	District	1	Seniors 1 (D4)
ROQUETTES	531500	District	1	Seniors 1 (D3)
TCMS	532880	District	1	U15 (D3)

Nota 1 :

* **FC EAUNES LABARTHE (547304)** : l'équipe U17 (D4) bénéficie de 2 mutés supplémentaires (1 au titre de l'arbitrage [cf. PV n°1 CRSA Ligue du 22 Août 2018] + 1 au titre des féminines).

* **CONFLUENT LSP (580684)** : l'équipe Seniors 1 (D3) bénéficie de 2 mutés supplémentaires (1 au titre de l'arbitrage [cf. PV n°1 CDSA du 21 Août 2018] + 1 au titre des féminines).

* **JET (527639)** : l'équipe Seniors 1 (D2) bénéficie de 2 mutés supplémentaires (1 au titre de l'arbitrage [cf. PV n°1 CDSA du 21 Août 2018] + 1 au titre des féminines).

Nota 2 :

* **JS CUGNAUX (505935)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin en 2016/2017.

* **AS FLOURENS DREMIL LAFAGE (536902)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin en 2016/2017.

Le Secrétaire de la Commission
Maurice DESSENS

Le Président de la Commission
Hubert CALMETTES